Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:39

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle du Val du Riot à Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/038 portant fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau exécutif

Membres présents (71) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERMANT Géry, MOTY Martine, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, GOMANNE Dominique, HOTTON Sandrine, BERA Audrey, FORRIÈRES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, CHMIELEWSKI Dominique, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, HISBERGUE Antoine, POULAIN Bernard, DENIZON Violenne, DISDIER Mélanie, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, FRANCOIS Michel, BONIFACE Patrice, RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, DESCAMPS Olivier, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, CLERC Fanny, MANESSE Joëlle, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, GALLIEZ Cindy, GARCIA David, RICHEZ Jean Pierre, GERARD Pascal, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté,

Membres ayant donné procuration (4) : MAILLARD Laurent à PORTIER Carole, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, CAILLAUX Céline à MATON Audrey, THEBERT Chloé à SIMEON Nicolas

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:39

2026/

Délibération 2026/038 portant fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau exécutif

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, le conseil communautaire de la CA2C doit procéder à la mise en place de son Bureau, qui comprend le Président, les Vice-présidents et éventuellement d'autres membres.

Le Bureau constitue l'exécutif du conseil communautaire et assure la préparation et l'exécution des décisions de l'organe délibérant.

La réglementation applicable, notamment l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), encadre le nombre de Vice-présidents. Ce nombre est fixé par le conseil communautaire, mais il ne peut dépasser 20 % de l'effectif total du conseil, arrondi à l'entier supérieur, ni excéder quinze (15) Vice-présidents pour les EPCI de taille comparable à la CA2C.

Lorsque l'application de cette règle conduit à moins de quatre Vice-présidents, le conseil peut porter ce nombre à quatre afin d'assurer une représentation minimale de l'exécutif. Le conseil communautaire dispose de la possibilité, à la majorité des deux tiers, de fixer un nombre de Vice-présidents supérieur, dans la limite de 30 % de l'effectif du conseil et du plafond légal applicable. Dans ce cas, l'enveloppe indemnitaire globale reste calculée sur un effectif maximum correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil.

Compte tenu de l'effectif actuel du conseil communautaire, soit 75 membres, le nombre maximal autorisé de Vice-présidents en application des règles standards est de 15 Vice-présidents.

Cette règle assure à la fois la représentativité de l'exécutif et la maîtrise des dépenses liées aux indemnités.

Le Bureau peut également comprendre, en plus du Président et des Vice-présidents, un ou plusieurs autres membres désignés par le conseil pour compléter l'organisation de l'exécutif et soutenir la coordination des commissions et délégations. Le mandat de l'ensemble des membres du Bureau prend fin simultanément avec celui du conseil communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2025 fixant, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la CA2C ;

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5211-10 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention (Mme Mélanie DISDIER), le Conseil communautaire décide :

- **De fixer le nombre de vice-présidents à 15 ;**
- **D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 23/04/2026 Publication le 24/04/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional Serge SIMEON

Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:39

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_038**
Objet :	**Délibération 2026/038 portant fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	059-200030633-20260420-DEL2026_038-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260420-DEL2026_038-DE-1-1_0.xml	text/xml	932 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026_038.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260420-DEL2026_038-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	164.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 avril 2026 à 09h36min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 avril 2026 à 09h36min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 avril 2026 à 09h36min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 avril 2026 à 09h36min57s	Reçu par le MI le 2026-04-23